

Bureau du 19 novembre 2001

Décision n° 2001-0311

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Quartier du Prainet - Programme d'intervention - Année 2001 - Convention de participation financière avec la Commune**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre des opérations de développement social urbain mises en place à Décines Charpieu, les partenaires du contrat de ville ont mis en place depuis quelques années un programme d'intervention dans le quartier du Prainet afin d'adapter les réalisations du projet urbain aux demandes des habitants et de préserver un niveau de qualité constant.

Pour l'année 2001, les travaux concerneraient :

- l'installation de quilles de protection pour éviter le stationnement sauvage devant les entrées d'immeubles,
- la remise en état de l'ensemble des plantations détériorées du quartier (arbres, arbustes).

Le coût global de ces travaux est évalué à 38 100 € TTC (249 920 F TTC) qui pourraient être financés de la façon suivante :

- Etat	13 720 €	(90 000 F),
- Communauté urbaine	15 245 €	(100 000 F),
- commune de Décines Charpieu	9 135 €	(59 920 F) ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Accepte le versement, à la commune de Décines Charpieu, de 15 245 € nets de taxes (100 000 F) pour la réalisation du programme d'intervention en 2001.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions y afférentes.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 657 540 - fonction 824 - opération 0048.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,